

8. PERMIS DE VEGETALISER

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE LUNDI SEIZE DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI 10 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	19	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	22	

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Fran oise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA  
Armandine Menuzzo REPRESENTEE PAR fran oise tissandier  
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 4

Cyrille BEC  
David GUASIARD  
Ingrid GIVRY  
Yo ande PANIAGUA

Secr taire de s ance : Pierre BARRAUD

La ville de Mozac souhaite encourager la v g talisation du centre-bourg par ses habitants afin de :

- D'am liorer le cadre de vie et l'embellissement des rues en lien avec le Site patrimonial remarquable (en accord avec l'Architecte des B timents de France) et le programme d'Etat « Petites villes de demain » ;
- Favoriser la nature et la biodiversit  en ville ;
- R duire le taux d'imperm abilisation des sols et ainsi contribuer   une meilleure gestion des eaux pluviales et   la lutte contre le ph nom ne d'ilot de chaleur urbain ;
- Cr er du lien social, favoriser les  changes avec les autres, notamment ses voisins tout en offrant pour tous des cheminements agr ables ;
- Offrir une alternative de gestion vis- -vis de la v g tation spontan e n cessitant du d sherbage.

Il est propos  au conseil municipal d'adopter un r glement de « permis de v g taliser » (en annexe de la d lib ration)

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

### A L'UNANIMITE

Approuve le règlement de « permis de végétaliser »

Approuve l'inscription au budget 2025 d'un montant de 2000€ afin que la ville de Mozac puisse offrir pour la première plantation la terre végétale ainsi que les végétaux

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 16 décembre 2024

Le Maire,

MARC REGNOUX

